



Monsieur le Recteur de l'Académie de Paris
47 rue des Écoles
75005 Paris

Paris, le mardi 4 juin 2024

Objet : Préavis de grève

Monsieur le recteur,

Le SNES-FSU, SUD éducation Paris, et le SGEN-CDFT ont l'honneur de déposer auprès de vous, conformément à la législation en vigueur, un préavis de grève couvrant l'ensemble des psychologues de l'éducation nationale EDO de l'académie Paris pour les mardi 11, mercredi 12 et jeudi 13 juin 2024, jours des commissions d'appels.

Les personnels, qui demandent à avoir par écrit des comptes au sujet des engagements pris l'année dernière par le rectorat lors de l'audience du 30 mai 2023, revendiquent :

- la revalorisation indiciaire des psychologues de l'éducation nationale contractuel·les en CDD et en CDI ;
- le prolongement des contrats des contractuel·les en CDD jusqu'au au 31 août ;
- le remplacement des psychologues absent-es ;
- un recrutement significatif de nouveaux psychologues de l'éducation nationale afin d'arriver à un ratio d'un psychologue de l'éducation nationale pour 600 élèves ;

- la reconnaissance claire de notre statut et de nos missions de psychologues de l'éducation nationale, tout en préservant notre indépendance grâce au travail en CIO et en prenant en considération l'intitulé complet de notre titre professionnel de psychologues de l'éducation nationale « éducation, développement et conseil en orientation » :
 - adéquation des formations continues aux missions des psychologues de l'éducation nationale (non multiplication des formations imposées, par exemple, formation « conseiller technique ») ;
 - suppression des *Points Écoute* en établissements (il s'agit là d'une externalisation de nos missions) ;
 - règlement du problème de la communication avec les services du rectorat ;
 - ne pas être remplacé-es par de l'intelligence artificielle (cf MonProjetSup) ;
 - moyens matériels mis à disposition des psychologues de l'éducation nationale (bureau, ordinateur portable, téléphone professionnel, agenda...) ;
- l'obtention de la prime SEGUR (équivalent à 49 points d'indice) en alignement à nos collègues psychologues des autres fonctions publiques (hospitalière, territoriale, justice) ;
- l'obtention d'une augmentation de salaire au titre de l'accompagnement des élèves en « santé mentale », sans opposer orientation et santé mentale pour les adolescent·es en construction ;

Veuillez croire, monsieur le recteur, à notre attachement au service public d'éducation,
 Thomas Baniol, co-secrétaire général du SNES-FSU Paris
 Emma Savanier Briceno, co-secrétaire de SUD éducation Paris
 Olivier Daniel, co-secrétaire du SGEN-CFDT Paris